



NORD-ISÈRE

“Enbasdemarue.fr”, le marketplace de la CCI, ouvrira le 27 juin

» Permettre au consommateur d'acheter en ligne des produits vendus par des commerçants locaux, comme lorsqu'il se promène près de chez lui. C'est l'ambition du “marketplace” porté par la Chambre de commerce et d'industrie du Nord-Isère, baptisé “Enbasdemarue.fr”, qui sera lancé le 27 juin. Destiné aux professionnels nord-isérois, il regroupera au sein d'un même site internet les offres de tous les commerçants qui souhaitent s'inscrire. Via une interface assez simple (accessible sur smartphone, tablette et ordinateur), le consommateur pourra cibler un produit et voir quels commerçants le proposent ou se positionner sur un secteur. Renseignements sur enbasdemarue.fr et ccinordisere.fr.

EN VENTE
chez votre marchand de journaux

Il était une fois...
Le FRANCE
La traversée du siècle sur le lac d'Annecy
par Stéphane Santini

Un livre d'histoire commencé un jour de 1909, sous le soleil, à la Puya, entre Annecy et Sevrier. À chaque page, le parfum d'une époque, d'un style, d'une insouciance...

72 pages - 100 photos - 14,90 €

Pour commander : au 04 76 88 70 88 ou boutique.ledauphine.com **le dauphiné**

VOTRE RÉGION

PAYS VIENNOIS | De nouvelles surfaces cultivables ont été libérées à Chasse-sur-Rhône et Seyssuel après des batailles avec les associations

Plus rien ne s'oppose à la vigne

La nature fait parfois des miracles que l'homme a bien du mal à expliquer. En gravissant les collines de Chasse-sur-Rhône et en marchant sur un mélange de schiste et de quartz, il est émouvant de voir une vigne pousser au milieu de la roche.

« C'est ce qui lui donne sa force et son caractère », explique Julie Bott. Avec son mari Graeme, elle vient tout juste de planter 15 000 pieds de vigne sur les hauteurs de la ville. Un défi, puisque sur cette parcelle de 1,5 hectare, foisonnaient il y a encore quelques mois des buissons en tout genre.

« Il fallait que la ville se réapproprie ses terres et amorce le retour de la vigne »

Mais comme à Seyssuel [lire par ailleurs], Chasse-sur-Rhône a décidé d'agrandir ses surfaces cultivables. Non sans un effort, même si la bataille fut moins rude que dans la commune voisine. « Il fallait que la ville se réapproprie ses terres et amorce le retour de la vigne pour créer des emplois », estime le maire, Claude Bosio.

Ainsi, les zones non constructibles ont été transformées en zones agricoles protégées (68 hectares). Elles seront dédiées à la vigne, mais pourront également l'être à un autre type d'agriculture. « Ces zones ne peuvent pas accueillir des habitations, donc plutôt que de les laisser en friche, autant les ren-



Les premières nouvelles vignes ont été plantées à Chasse-sur-Rhône, d'autres devraient intervenir dans les prochains mois. Photos Le DL/Clement BERTHET

dre cultivables. C'est aussi un moyen de renouer avec l'histoire de la commune », pense Claude Bosio. Et pour rassurer les associations écologistes, un corridor naturel a également été dessiné tout le long de la commune (77 hectares). Il met no-

tamment en valeur le sentier du Gorneton, un site naturel doté d'un sentier de promenade.

Deux années de travail auront été nécessaires pour l'élaboration de ce Plan local d'urbanisme. Un temps long, parfois très long, pour le jeune couple, qui veut travailler loin des polémiques qu'engendrent les PLU dans le secteur. « Nous avons vraiment à cœur de prolonger une tradition héritée des Romains, expliquent Julie et Graeme. L'objectif est vraiment de faire revivre ce vignoble et de le faire découvrir au public. Nous avons même laissé un passage

pour les promeneurs. »

Il aura fallu donc à Julie et Graeme deux années de patience, depuis l'achat du terrain, jusqu'au classement de la parcelle. « C'est beaucoup de risques à prendre. Mais lorsque l'on s'est promenés aux abords du site, on a tout de suite compris qu'il avait un énorme potentiel. C'était pour nous évident de venir là », explique Graeme, qui n'en revient toujours pas du travail accompli. Car avec un dénivelé estimé à 45 %, le travail fut technique... et sportif ! C'est grâce à une pelleuse que le terrassement a été réalisé et ensuite chaque pied a été planté à la main. « Il y a eu des moments de découragement et d'enthousiasme. On se rend vraiment compte du travail réalisé

aujourd'hui, en se promenant dans les vignes », explique le couple. Et même si l'aventure avait déjà débuté pour eux à Seyssuel et Condrieu, ici, elle semble singulière. « Le défi était si grand, à l'image de cette pente », explique Julie, avec de la fierté dans les yeux.

Pour le jeune couple, il faut désormais attendre trois ans avant de pouvoir faire la première récolte. La vigne sait se faire désirer et n'aime pas qu'on la contrarie. De la force et du caractère qui font des vins de la rive gauche des crus d'exception.

Clément BERTHET

Plus de renseignements sur le domaine de Julie et Graeme : bott@domainebott.fr.

DÉCRYPTAGE

Vignobles de la rive gauche

1 | Depuis quand existent-ils ?

Ce sont 150 000 bouteilles qui sont produites chaque année sur la rive gauche du Rhône (Chasse-sur-Rhône, Seyssuel et Vienne) par 18 domaines. Entre 10 et 20 % de nouveaux pieds ont été plantés depuis deux ans dans ce vignoble remis au jour en 1996 par Pierre Gaillard, Yves Cuilleron et François Villard. Les trois viticulteurs avaient alors défriché des terrains après avoir découvert des écrits d'auteurs romains faisant référence à la présence de vignes dans l'Antiquité. Deux cépages sont plantés : la syrah pour le rouge et le viognier pour le blanc.

2 | Quelle est la surface disponible ?

Il y a actuellement 45 hectares de vignes plantées sur les trois communes (la majorité étant sur Seyssuel). Il y en avait 30 hectares en 2014 et 40 en 2017. Si la progression entre 2016 et 2017 fut de 10 à 20 %, elle se réduit du fait de la mise en place compliquée du PLU à Seyssuel. Celui de Vienne est actuellement en cours et devrait être mis en place en 2019. À terme, d'ici 20 ans environ, on estime qu'il pourrait y avoir 150 hectares de vignes sur la rive gauche.

3 | Où en est le classement en AOP ?

Les viticulteurs de la rive gauche, réunis au sein de l'association Vitis Vienna, aimeraient que leurs vins soient classés en Appellation d'origine protégée. Après beaucoup de retard dû à une réorganisation en interne, les experts de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) sont passés au mois de février. Selon nos informations, ils ont été très satisfaits du dossier qui avait été préparé. Leur réponse est attendue dans les prochains mois, tout comme le nom officiel qui serait choisi.



Alors que les zones commerciales et industrielles se développaient sur le bas de la commune, Chasse-sur-Rhône retrouve ses vignes sur les hauteurs, lui donnant ainsi un visage plus naturel.



Graeme et Julie Bott ont planté 15 000 pieds de viognier et syrah.

LE CHIFFRE

45 C'est le nombre d'ha de vignes cultivés à Vienne, Seyssuel et Chasse-sur-Rhône.

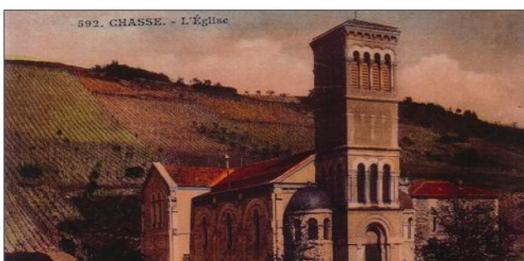


Les pieds de vigne sont plantés un par un à la main. Photos Chez Moi Prod

La renaissance des vignes antiques

Les anciens Chassères se rappellent qu'autrefois, il y avait de nombreuses vignes sur les collines de la commune, avant que la crise du phylloxéra ne détruise les plants à la fin du XIX^e siècle. Et la vigne date même de l'Antiquité ! Sous l'Empire romain, des auteurs, comme Plin l'ancien et Plutarque, évoquent les vins de la rive gauche du Rhône.

C'est en 2003 que Paul Lucidi et Michel Chapoutier relancent le vignoble sur la commune. Tous deux ont décelé les atouts de ce terrain. Il faut dire que le climat est semi-



Des vignes sont présentes depuis 2 000 ans dans la commune.

continental. Le nombre moyen d'heures d'ensoleillement par an à Chasse-sur-Rhône se situe autour de 2 022 heures. Pour comparai-

son, ces dernières années, la moyenne d'ensoleillement en France se situe autour de 1 900 heures.

C.B.

« Une folie furieuse » selon les associations écologiques et un recours déposé contre le PLU de Seyssuel

Le Plan local d'urbanisme a été adopté il y a quelques mois à Seyssuel « en concertation avec l'État », précise le maire, Frédéric Belmonte. Une zone est dédiée à l'agriculture, et donc à la viticulture, une autre aux espaces boisés et la dernière à la gagée des rochers. Cette petite fleur est au cœur de la polémique née entre la commune et les viticulteurs, d'un côté, et les associations environnementales, de l'autre.

L'État contre le biotope

Ces dernières demandent depuis 13 ans l'instauration d'une zone en biotope afin de protéger la faune et la flore. Demande rejetée par le préfet. Ce dernier a même réitéré son soutien aux viticulteurs lors des dernières pressailles en novembre, assumant pleinement son choix : « La tentation était forte de suivre ceux qui préconisaient une décision unilatérale, a expliqué Lionel Boffre. Mais j'ai préféré prendre une autre voie. Je fais confiance aux viticulteurs et



La gagée des rochers, une fleur rare qui pousse à Seyssuel, est au cœur de la bataille entre viticulteurs et écologistes. Photo archives Le DL.

aux élus pour mettre en place des instruments permettant de protéger la nature et la typologie de ce terroir. »

Pas de quoi freiner Nature Vivante et la Frapna, qui viennent de déposer un recours contre le PLU de Seyssuel : « Il ne fait qu'enterrer la gagée des rochers pour faire valoir la primauté de la vigne », estime Denis Deloche, président de Nature Vivante. Selon lui, « la

commune a mis des points par-ci par-là pour soi-disant protéger la biodiversité, mais il n'en est rien. Au contraire. » Denis Deloche reproche un différentiel quant à la surface agricole entre le PLU présenté en enquête publique et celui voté en conseil municipal. « Pour nous, il y a un non-conformité », dit-il, en espérant que le préfet suive leur requête.

Ce que réfute le maire, qui

commente simplement : « C'est leur droit de saisir la justice, mais nous, nous sommes en accord avec l'État, qui a été très attentif à la question. Nous avons même été au-delà de ce que prévoyait la réglementation », estime Frédéric Belmonte, qui dit être face à un mur. « J'ai toujours prouvé que j'étais un homme de consensus, mais eux ne veulent rien entendre. »

Outre la protection de la gagée des rochers, les associations environnementales dénoncent « une folie furieuse » autour du vin. « On est en train de favoriser les intérêts de quelques viticulteurs. Mais où est l'intérêt général », demande Denis Deloche.

Et même la charte environnementale que devraient présenter les membres de Vitis Vienna, l'association des vigneronns, ne le satisfait pas. « Elle sera éditée une fois que tout est planté et il sera trop tard. Elle n'arrêtera pas les plantations et la destruction de la faune et de la flore. »

C.B.